

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
DE VEIGNÉ

Séance ordinaire du 28 mars 2026

Délibération n° 2026.03.28.04

OBJET : DÉSIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Date de convocation : le 24 mars 2026

Nombre d'élus en exercice : 29

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 29

Ayant donné procuration : 3

Absent excusé :

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mars à dix heures trente minutes, le Conseil municipal, s'est réuni dans la salle Hubert Marionnaud, sous la Présidence de Monsieur JASNIN Jean-Marc, Maire.

Présents : M. JASNIN Jean-Marc, Mmes ACHARD Julie, AFONSO Evelyne, ANDRONY Claire, ARNOULT Laurence, MM. BARADUC Christophe, BOUDOUASSAL Khalid, Mme CANTIN-GUELLIL Anne, M. CHAUSSON Jean, Mme COQUEREAU-DEMOIS Céline, MM. D'AGOSTINO Maxime, DEGUFFROY Romain, Mme ELIAUME Catherine, MM. GROSSET Romain, GUENAULT Laurent, Mme HAÏCHOUR Nelly, M. HEINDERYCKX Philippe, Mmes JASNIN Aline, JOUANNEAU Muriel, M. KERUZORE Yohann, Mme MAILLET-LACHAUME Angélique, MM. MERCIER Thomas, ROLANT Jean-Luc, SAUNIER Patrick, Mmes VAVASSEUR Isabelle, ZELLER Isabelle

Pouvoirs : Mme MOULLE Alexandra donne pouvoir à Mme ARNOULT Laurence, M. RAGUIN Thierry donne pouvoir à M. JASNIN Jean-Marc, M. MICHAUD Patrick donne pouvoir à M. BOUDOUASSAL Khalid

Secrétaire de séance : M. D'AGOSTINO Maxime.

Vu le Code électoral et notamment ses articles L262 et L273-6 encadrant les modalités de l'élection et de l'attribution des sièges des Conseillers communautaires de la Commune,

Vu le Code électoral et notamment son article R128-4 établissant la proclamation de cette élection à travers le Procès-verbal d'installation du Conseil municipal,

Vu le rapport du Maire,

Considérant les suffrages obtenus pour chaque candidat au Conseil communautaire lors du scrutin du 22 mars 2026,

Le Conseil municipal prend acte de la liste ci-dessous des Conseillers communautaires élus :

- ✓ **Monsieur Jean-Marc JASNIN**
- ✓ **Madame Claire ANDRONY**
- ✓ **Monsieur Romain DEGUFFROY**
- ✓ **Madame Angélique MAILLET-LACHAUME**
- ✓ **Monsieur Christophe BARADUC**
- ✓ **Monsieur Patrick MICHAUD**

Veigné le 30 mars 2026

Le secrétaire de séance
Maxime D'AGOSTINO



Pour extrait conforme
Jean-Marc JASNIN
Maire de Veigné



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif d'Orléans, 28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex 1, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ».